

Les délibérations du conseil municipal d'Heubécourt pendant la première guerre mondiale De novembre 1914 à décembre 1919.

Les registres de conseil municipal d'Haricourt ont disparu. En mai 1912, Albert Michel est élu maire d'Haricourt.

Pendant cette période, la gestion communale d'Heubécourt est orchestrée au mieux par Jean-Baptiste Bourgeois adjoint et un conseil municipal réduit. Aux élections de mai 1912, le conseil municipal compte 10 membres¹. Au 1^{er} août 1914, sont mobilisés² le maire Louis René Lorne, quatre conseillers : Adolphe Cahagne, Cyprien Gavelle, Auguste Pantin et Aimé Sarazin, et le secrétaire de mairie, aussi l'instituteur, Achille Bocage. En 1913 décède Georges Chevalier, et en 1917 Adolphe Firmin. À la fin de la guerre le conseil municipal est réduit à un trio avec Georges Chedeville, Aimé Lampérière et Bourgeois J Baptiste : adjoint faisant fonction de maire pendant 5 ans.

Pendant ces cinq années, le budget communal est voté et la liste des répartiteurs et leur suppléant établie.

A la date du 1^{er} août, aucune mention de la mobilisation n'est faite. Le tocsin a sonné en fin d'après-midi pour annoncer la mobilisation générale.

80³ Le 1^{er} Novembre 1914 Ouverture d'une souscription en faveur des soldats

«⁴ Le maire⁵ propose au conseil municipal au vu l'état des circonstances actuelles où l'avenir de la France est en jeu et considérant que nos soldats versent généreusement leur sang pour la défense de la patrie menacée décide qu'une souscription sera faite immédiatement dans la commune en faveur de l'armée. Tout le produit sera transmis à monsieur le sous-préfet et la liste des souscripteurs déposée en mairie. »

81 Confection des effets pour les soldats par les élèves et les anciens élèves de l'école sur proposition du maire «Considérant que Monsieur Bocage instituteur est mobilisé et que les cours d'adulte ne pourront avoir lieu, le conseil municipal décide de transformer les séances de cours pour adultes en travaux de couture et de tricot sous la direction de M^{me} Bocage et de l'institutrice suppléante qui font appel en la circonstance au dévouement des femmes et jeunes filles pour la confection d'effets chauds pour nos soldats. Les crédits affectés d'ordinaire à la fête nationale et la fête patronale seront affectés à l'achat de la laine et d'étoffe nécessaires pour la confection des dits vêtements suivant les disponibilités de ces crédits ; à savoir 45 frs pris au budget de 1914.

83 Ensemencements d'automne

« Sur l'exposé de Mr le maire, et suite de la circulaire du préfet ayant trait aux ensemencements d'automne et à l'aide mutuelle consentie entre les cultivateurs non mobilisés, il résulte de l'examen de la situation que la sole de blé annuelle soit 150 hectares sera effectuée normalement et que l'aide mutuelle a favorisé le travail de préparation de la terre dans toute la mesure du possible. »

84 Attributions en faveur de Mme Bocage pendant l'absence de Mr Bocage instituteur et secrétaire de mairie ; « en raison de la mobilisation générale, M Bocage instituteur et secrétaire de mairie étant mobilisé, le conseil municipal a nommé depuis le 2 août Mme Bocage secrétaire de mairie en remplacement de son mari. Mme Bocage jouira du traitement de secrétaire de mairie et ainsi que les émoluments (subventions, gratifications) figurant au budget de la commune alloués au profit de l'instituteur et du secrétaire de mairie qui étaient accordés à son mari. »

¹ Membres ; Bourgeois J-B, Cahagne A., Chédeville G., Chevalier G., Firmin A., Gavelle C., Lampérière A., Lorne R., Pantin A., Sarazin A.,

² Plus de 70 hommes sont mobilisés au 1^{er} août 1914. sur une population totale de 250 habitants environ.

³ Numéro de la délibération dans le registre municipal.

⁴ « » paragraphe extrait du registre de délibérations.

⁵ En réalité l'adjoint. En 1912, le conseil municipal d'Heubécourt ou d'Haricourt, est constitué d'un maire, d'un adjoint et de 8 conseillers.

91, 104, 126, 144, 170, 210 et 212 Élection de la rosière

Pour les cinq années 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918, la fête nationale est annulée et l'élection de la Rosière reportée. La dot de 290 frs annuels, provenant du legs Maillard de 1903 est placée sur un livret de caisse d'épargne, pour produire des intérêts..

Le 2 septembre 1919, est rétablie la fête patronale avec l'élection de la rosière. Il est décidé d'élire 6 rosières.

92 du 4 avril 1915, Virements de fonds pour la confection de draps pour les soldats blessés.

« En vue de répondre au vœu exprimé par Monsieur le préfet au sujet de l'envoi de draps de lits pour nos soldats blessés sur le front et dans les hôpitaux. Le conseil municipal décide d'affecter le crédit ; achat de livres de prix soit 75 frs pour l'acquisition d'étoffe pour confection de draps à nos soldats blessés, les élèves de l'école ayant spontanément renoncé à ce genre de récompense en faveur des défenseurs de la Patrie. Cette confection sera confiée à M^{me} Bocage, femme de l'instituteur en collaboration avec M^{elle} l'institutrice suppléante et le bienveillant concours des femmes et jeunes filles de la commune. »

102 du 4 juillet 1915.

Le conseil municipal annonce et décide, « en accord avec le ministère de l'Instruction Publique, que le travail des élèves de l'école doit, malgré les pénibles circonstances que nous traversons, recevoir une récompense.

Les volumes de livres de prix seront remplacés cette année par un diplôme gravure rappelant le souvenir de la guerre 1914-1915. Et que le crédit affecté au budget primitif de 1915 pour la fête nationale sera employé au paiement de la dépense occasionnée. »

Mai 1916 Les élections municipales prévues en mai sont reportées à novembre 1919.

130 en Février 1917 Demande de sursis d'appel

« Madame Veuve Payen⁶ demande auprès du conseil municipal, à cause de la mobilisation de son jardinier et de ses ouvriers agricoles depuis le début du conflit, une prolongation de sursis pour le G.V.C⁷. Ravanne Achille Constant, de la classe 89, pour l'entretien de ses terres. Il est affecté actuellement au 1^{er} bataillon d'artillerie à pied, Groupe 1, 3^{ème} région, à Vernon. Elle est prête partager les services de A Ravanne avec Gavelle Albert et J-B Bourgeois ainsi qu'avec d'autres cultivateurs. Le conseil municipal donne un avis favorable à la demande à Mme veuve Payen en considérant la pénurie de main d'œuvre dans la commune et ainsi que les difficultés qu'éprouvent les cultivateurs à l'heure actuelle. »

133 Délivrance de certificat de vie

La loi du 13 juillet 1911, oblige le maire à délivrer gratuitement un certificat de vie aux pensionnaires de l'état ayant une retraite annuelle de moins de 2 400 frs. Un registre sera ouvert en mairie.

146 10 octobre 1917 Récompenses aux femmes veuves, mères, filles et orphelins de mobilisés.

« Le Conseil Général de l'Eure attribue une récompense aux femmes, veuves, mères, filles et aux enfants orphelins de mobilisés qui ont vaillamment assumé la charge de la direction de leurs fermes et de l'exploitation de leurs terres en absence de leurs maris, de leurs fils, de leurs pères appelés sous les drapeaux.

Après un minutieux examen de la situation faite par la mobilisation générale à un certain nombre de cultivateurs de la commune et pour répondre à la demande du préfet une liste fut établie des personnes méritant de recevoir le Diplôme Départemental créé pour être décerné à celles qui ont vaillamment assumé la charge de la direction de leurs fermes et de l'exploitation, de leurs terres en absence de leurs maris, de leurs fils, de leurs pères appelés sous les drapeaux.

Mesdames Sarazin Aimé, Cahagne Adolphe, Lorne René, Amette Alexandre, Petit Francisque,
 Gavelle Albert Cyprien, Dareau Louis.

155 Février 1918 instruction officielle concernant l'attribution des quantités de pain selon les professions.

D'après le Journal officiel du 3 octobre 1917 .

⁶ Propriétaire de Grumesnil et la ferme près de l'église, veuve en 1911 de Louis Payen..

⁷ G.V.C. = Garde des Voies de Communication = personnel militaire affecté à la surveillance des voies ferrées.

catégorie		Quantité de pain
1	Travailleurs de forces**	
	Hommes de plus de 16 ans	650 g
	Femmes de plus de 16 ans	500 g
2	Travailleurs de petits métiers	
	Hommes de plus de 16 ans	500 g
	Femmes de plus de 16 ans	400 g
3	Autres consommateurs	
	Hommes	200g
	Femmes	200g
	enfants de moins de moins de 16 ans	200 g
	De 12 ans à 16 ans	350 g
	en dessous de 12 ans	250 g

** Dans la catégorie 1, les personnes assistées par les institutions publiques et celles bénéficiant d'une allocation militaire.

157 à partir du 13 avril 1918, réglementation sur la consommation de pain

Suivant le décret du 30 septembre 1917, un office communal du pain, constitué de 5 personnes, est créé. Il veille sur la réglementation de la consommation de pain et établit de cartes d'alimentation.

169 8 septembre 1918 Logement pour les réfugiés.

Une circulaire préfectorale du 26 août 1918 demande au maire de désigner 2 répartiteurs pour établir une liste des logements vacants pour loger les réfugiés ou les rapatriés. A Heubécourt, deux logements vacants : un sur la place publique et un rue Bordelle.

181 du 19 janvier 1919. Retour à la France de la frontière du Rhin ;

Le conseil municipal à l'unanimité signe une pétition émanant de la municipalité d'Yssingeaux (Haute-Loire) pour que tous les territoires de la rive gauche du Rhin soient retirés à l'Allemagne et restitués à la France.

183 février 1919 Projet d'érection d'un monument aux morts

Les deux communes Heubécourt et Haricourt décident d'ériger un monument commémoratif pour perpétuer dans l'avenir le souvenir de ceux qui sont tombés au champ d'honneur vis-à-vis des jeunes générations et des générations futures.

185 9 mars 1919 Souscription communale pour la reconstruction du département des Ardennes.

Un appel aux habitants des communes de l'Eure adressé par Mr le préfet et la commission du centre de ravitaillement en vue d'organiser une souscription de dons en nature et en espèces destinés à aider à la reconstruction du département des Ardennes totalement occupé pendant quatre années par l'ennemi. Les souscriptions comprendront des dons en espèces ou en nature, blé, avoine, orge, pommes de terre, paille pressée, volailles, et lapins, qui seront reçues jusqu'au 27 mars dans les mairies, ou au bureau de ravitaillement au 48, rue d'Albufera à Vernon.

194 le 18 mai 1919 Financement de l'érection du monument,

Une souscription fut ouverte dans les 2 communes.

206 Deux commissions sont créées pour gérer le financement et une autre pour le monument, son emplacement, son dessin et son autorisation et son inauguration du monument.

208 La liste nominative des généreux donateurs est dressée avec

2 064 frs pour Heubécourt et 438 pour Haricourt

et une subvention communale de 1 600 frs pour Heubécourt et 800 pour Haricourt soit un total de 4 903 frs

213 le 17 septembre 1919 Nom de rues

La proposition ci-dessous du changement des noms de rues du bourg d'Heubécourt n'a pas abouti ;

rue Quesnot (act. du Thuit)	en	rue du maréchal Joseph Joffre
rue Cahagne (act. rue du Parc)	en	rue du général Émile Castelnau
rue Chevreuse	en	rue du maréchal Ferdinand Foch
rue Bonne Mare	en	rue du maréchal Philippe Pétain
place publique	en	place Louis-Adolphe Thiers
rue Bordel (act. T. Cahagne)	en	rue Georges Clémenceau

225 Monsieur Bocage reprendra ses fonctions de secrétaire de mairie au 1^{er} janvier 1920.

226 le 10 décembre 1919 Achille Blot est élu maire et Aimé Sarazin adjoint.

229 21 décembre 1919. Vote pour l'emplacement définitif du monument commémoratif en l'honneur des hommes d'Heubécourt et d'Haricourt morts pour la France.

« En présence des deux conseils municipaux d'Heubécourt et Haricourt soit 19 personnes, il fut décidé de l'emplacement actuel du monument « le triangle Nord de la place publique » par 10 voix contre 9 pour l'adossement à la ferme Blot ; proposition déjà faite le 29 juin 1919.

Le conseil approuve alors :

Le plan du monument avec ses inscriptions dessiné dès septembre 1919 par Achille Bocage.

Le devis estimatif de 4 722 frs

L'emplacement. »

Le monument est inauguré le dimanche 29 mai 1921.

